



**PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale des Affaires Culturelles
**Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine de l'Indre**

Affaire suivie par Garance CHAUNU
Tél : 02 54 08 78 80
Mél : garance.chaunu@culture.gouv.fr

Ref : VR/GCh n° /22

Châteauroux, le 11/03/2022

L'architecte des bâtiments de France
à
DREAL CENTRE-VAL-DE-LOIRE

Objet : MARON

DDAE pour le projet éolien des Noisetiers - Incomplétude
JPEE

Dans le cadre de la saisine de l'UDAP36 pour avis sur le projet éolien de Mâron, **le dossier a été jugé incomplet**. Veuillez trouver ci-après les remarques et observations qui ont mené à la formulation de cet avis.

Le projet éolien de 4 éoliennes de 180m de hauteur s'implanterait dans l'aire paysagère de la champagne berrichonne (Atlas des paysages) caractérisée par sa dimension agricole et ses faibles variations topographiques. La zone d'implantation se situe en limite de la zone favorable n°15, à l'est de la commune de Châteauroux.

Sur la qualité du dossier

Les cartes, photographies et coupes topographiques sont de façon général pixélisées et ne permettent pas une lecture qualitative du dossier.

- Il sera nécessaire de **revoir la qualité des cartes et photomontages**.
- Il sera de plus nécessaire de **réduire l'échelle altimétrique (Z) sur les coupes topographiques** afin de rendre plus lisible les variations de terrains, les éléments bâtis et naturels existants.

Par ailleurs, toujours sur les coupes topographiques, il faudra veiller à ce que les échelles apparaissent systématiquement.

Sur certains photomontages les éoliennes ne sont pas visibles sur les vues zoomées, en incohérence avec ce que présentent la vue filaire et la vue panoramique (par exemple ph17).

- Il sera nécessaire de **vérifier l'intégration des éoliennes du projet sur l'ensemble des vues** et leur rendu le plus réaliste possibles (éoliennes grises se confondant avec le fond de ciel gris).

Sur le contenu du dossier

L'étude de saturation visuelle ne fait apparaître que l'indice de respiration.

- Selon la méthodologie de la DREAL Centre de Val-de-Loire, **l'analyse de saturation visuelle se fait également par le biais des indices de densité et d'occupation des horizons**. C'est notamment la lecture de ces indices ensembles qui permet d'étudier la situation de saturation visuelle, ils seront donc intégrés à l'analyse.

Sur la carte « Patrimoine réglementaire » (p206 de l'expertise paysagère), **il est nécessaire de faire apparaître les limites du PNR de la Brenne comme indiqué dans la légende**.

Bien que l'aire d'étude immédiate est mentionnée (p.25, comprenant les communes de Mâron et de Diors notamment), elle ne figure pas ainsi sur les cartes produites (par exemple carte p27-28 de l'étude d'impact).

- **Il sera nécessaire de la faire figurer sur l'ensemble des cartes concernées mais également de l'intégrer aux analyses produites par aires**.

Concernant les monuments historiques, il est nécessaire d'ajouter sur les listes et cartes liées :

- **Le monument aux morts de la guerre de 1870-1871, inscription du 21 décembre 2020.**
- **Le monument aux morts de la guerre 1914-1918, inscription du 21/12/2021, commune de Châteauroux.**

Concernant les photomontages, peu ont été réalisés dans l'aire d'étude éloignée qui comporte des éléments paysagers et patrimoniaux à enjeux qui se situeraient de plus en zone de visibilité potentielle. Il convient de répondre à ce manque par la réalisation de photomontages :

- **Depuis l'entrée nord-est du village de Sassièrges-Saint-Germain.**
- **Depuis les abords de Neuvy-Saint-Sépulchre** (par exemple sur la D927 à l'entrée sud-est de la commune qui offre une vue sur le paysage). Par ailleurs, bien que de sensibilité faible, le porteur de projet indique que des covisibilités avec le site d'étude sont possibles (p207 Expertise paysagère).
- **Depuis la D943 entre Villedieu-sur-Indre et Châteauroux** : elle présente des points de vues sur le grand paysage en direction de Châteauroux et du projet.
- **Depuis le clocher de l'abbaye de Déols** qui offre une vue panoramique sur le paysage.
- **Depuis l'itinéraire des chemins de Compostelle** dont le tracé relie Châteauroux à Neuvy-Pailloux.

Il s'agira également de prendre en compte dans l'analyse, **le projet d'itinéraire Indre à Vélo sur la section Lys-Saint-Georges/ La Châtre** qui indique d'une part un projet de valorisation des paysages de ce secteur et qui d'autre part s'inscrirait dans un circuit de randonnée à caractère interdépartemental.

L'architecte des bâtiments de France

Valérie Richebracque



